

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1970)

Rubrik: Agence centrale de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de nombreux Iraniens résidant en Irak. Deux premières opérations avaient eu lieu sous les auspices du CICR en octobre et en décembre, permettant à plus d'une centaine de ressortissants iraniens de rejoindre leur foyer en Irak.

Une troisième opération, portant sur 46 personnes, s'est déroulée entre les deux pays le 16 janvier 1970. La situation s'étant normalisée, le CICR a fermé sa délégation à Bagdad en mars 1970.

Agence centrale de recherches

Au cours de l'année 1970, l'Agence centrale de recherches a reçu 45 316 demandes et communications et a expédié 43 510 plis. Elle a ouvert 10 091 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des délégations du CICR, du Service international de recherches à Arolsen et des divers organismes compétents et a pu clore 10 661 dossiers, dont 4 936 avec un résultat positif.

L'Agence centrale de recherches doit sans cesse faire face à une double tâche : s'acquitter des devoirs combien urgents et souvent ardues que lui imposent les événements en cours, sans négliger cependant les activités multiples découlant des conflits achevés. Lorsqu'un nouveau conflit éclate, l'Agence centrale de recherches met immédiatement tout en œuvre pour retrouver la trace des militaires et des civils disparus, enregistrer les renseignements qui lui sont fournis par les autorités détentrices sur le compte des captifs, renseigner les Puissances d'origine et les familles, transmettre la correspondance que les prisonniers et les internés civils échangent avec leurs proches. De même, elle doit assurer la transmission des messages entre les civils non internés et les membres de leur parenté se trouvant dans l'impossibilité, en raison des événements, de correspondre par les voies normales.

Les hostilités terminées, l'Agence centrale de recherches demeure le dépositaire des précieux renseignements recueillis sur la captivité, l'état de santé des prisonniers et des internés, le décès des militaires tombés sur le front et dont les noms lui ont été communiqués par l'adversaire, etc.

En 1970, l'Agence centrale de recherches est notamment intervenue dans le cadre des hostilités au Moyen-Orient. Elle a poursuivi ses enquêtes sur le sort de militaires égyptiens, israéliens, jordaniens, saoudiens et yéménites disparus au cours d'opérations militaires durant les trois dernières années, de civils présumés arrêtés, de Palestiniens et de Jordaniens ayant cessé de donner signe de vie depuis les récents événements de Jordanie. Elle a également déployé tous ses efforts dans le domaine des réunions de familles et a transmis des milliers de messages familiaux.

Signalons à ce propos que, depuis 1948, l'absence de relations postales entre Israël et les pays arabes a eu pour conséquence la transmission par le CICR (délégations et Agence) de plus de 4 millions de messages familiaux.

Le détournement des trois avions tombés aux mains des mouvements palestiniens n'a pas été sans imposer à l'Agence centrale de recherches une tâche aussi urgente que délicate. Sollicitée de toutes parts par les familles angoissées, elle a pu, grâce à la liaison radiophonique établie avec la délégation du CICR à Amman, s'enquérir du sort des passagers et des équipages et annoncer au fur et à mesure les nouvelles qui lui parvenaient sur la libération et l'évacuation des otages. De plus, en octobre, peu après la fin de la guerre civile, elle a dépêché un de ses collaborateurs à Amman pour mettre sur pied un bureau ayant pour tâche d'enquêter sur le sort des disparus et d'assurer la transmission des messages familiaux.

En ce qui concerne le Sud-Est asiatique, l'Agence centrale de recherches a continué de recevoir, de la République du Vietnam, des renseignements relatifs aux prisonniers en ses mains. Elle n'a pas manqué non plus de faire des démarches en vue de chercher à établir le sort de personnes de diverses nationalités (journalistes, professeurs, missionnaires, etc.) disparues au cours de l'année en territoire khmer.

En marge des tâches d'actualité, l'Agence centrale de recherches a été saisie de nombreuses demandes se rapportant à la seconde guerre mondiale et aux conflits qui se sont déroulés depuis 1945.

Enfin, elle a rédigé un manuel destiné aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui traite des divers problèmes relatifs à la création et à l'organisation d'un bureau de recherches à l'échelon national.